

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p> <u>Nombre de</u> <u>Conseillers</u> : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 236/2017 </p>	<p> L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance </p>

Objet : Clôture du Budget Annexe CDRA « Contrat Global de Développement » « Contrat de Développement Durable Rhône Alpes »

Monsieur Jean-Yves Mâchard, Vice-président indique que, la Communauté de Communes du Pays de Seyssel avait, par délibération du 10/11/2015 (référence 69/2015) :

- décidé de supprimer le budget annexe CDRA au 31/12/2015,
- accepté le transfert des comptes à compter du 01/01/2016 au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
- accepté le transfert des balances à compter du 01/01/2016 au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En conformité avec l'arrêté préfectoral de fusion du 13/12/2016 (arrêté référence PREF/DRCL/BCLB-2016-0091) le Budget Annexe du CDRA est rattaché à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **DÉCIDE** de clore le budget annexe « Contrat Global de Développement » (politique territoriale régionale) au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
- ✓ **DIT** que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles devra reprendre les soldes inscrits aux comptes de gestion 2015 et donc 2016, fournis par la trésorerie
- ✓ **DIT** qu'une copie de la présente sera adressée aux services fiscaux (dgfip) ainsi qu'à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le Président
Paul RANNARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

